



Chers parents,

J'espère que vous avez tous passé un bel été!

La rentrée scolaire arrive à grands pas et j'aimerais vous rappeler l'assemblée générale annuelle (AGA) du conseil d'école et de la SPEF le 13 septembre prochain dans l'aire ouverte de l'école de 18:00 à 19:00, après le souper de bienvenue.

Le conseil d'école et la SPEF vous fera un compte rendu des efforts pour l'année 2017-2018, présentera les comptes et procédera aux élections.

Nous avons deux postes à combler :

- Président(e)
- Trésorier(e)

Chaque poste est d'une durée de deux années et comprend une rencontre aux 4 à 6 semaines d'environ 2 heures.

Vous trouverez une description plus complète des tâches en pièce jointe avec l'ordre du jour. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

J'espère vous y voir en grands nombres! En attendant, profitez bien des derniers jours d'été. À bientôt!

Valentine Skeels
Présidente du conseil d'école

**Assemblée générale annuelle
Conseil d'école La Prairie
13 septembre 2018**

- 1 - Adoption de l'ordre du jour
- 2 – Lecture et Adoption du procès-verbal de septembre 20176
- 3 – Mot de la Direction (M. Jean Doyon)
- 4 – Mot de la Présidente (Mme Valentine Skeels)
- 5 – Élections

Le comité exécutif du conseil d'école est compris de 8 membres élus : président/e, vice-président/e, secrétaire, trésorier/ère et 4 conseillers. Un siège supplémentaire peut être accordé à un membre de la communauté. Le conseil comprend aussi un enseignant et la direction de l'école.

Les termes sont d'une durée de deux ans et les élus feront partie de l'exécutif du conseil d'école et de la SPEF. Cette année les postes importants à combler sont les postes de vice - président/e et Secrétaire. Il y a aussi jusqu'à trois postes de conseillers à remplir cette année. Voici la description des tâches pour ces postes.

Vice-Président(e) – Article 24

Le/la Vice-président-e est responsable des tâches suivantes:

- a) Remplir les fonctions de la présidence dans l'éventualité où celle-ci jugerait bon de les déléguer;
- b) Assister le président-e dans les relations avec les autres communautés, regroupements et organismes.

Secrétaire – Article 26

Le/la Secrétaire est responsable des tâches suivantes:

- a) Voir à la convocation des assemblées;
- b) Voir à la rédaction des procès-verbaux;
- c) Coordonner la mise à jour des dossiers et des archives du Conseil.

Tire du *Guide des conseils d'école de l'Alberta (2006), Nouvelle édition revue en 2007*

- 6 – Clôture de la réunion



Assemblée générale Annuelle
Société de Parents pour l'Éducation Francophone de Red Deer et Région
14 Septembre 2017

- 1 – Ouverture de la réunion
- 2 – Adoption de l'ordre du jour
- 3 – Présentation des comptes et résultats des levées de fond
- 4- questions et suggestions
- 5 – Clôture de la réunion

